

L'Imaginaire Linguistique à l'intérieur de la diversité dans la langue

Sanda-Maria ARDELEANU

Université de Suceava

Abstract: The language education policies in the context of globalisation emphasize the necessity of a plurilingual education promoting cultural diversity. The present study offers an insight into the current situation of the French language. The author underlines the essential role linguistic imaginary holds in the process of learning a foreign language. That is why she suggests cultivating a new attitude in the speakers of French based on the foundations of language diversity, as well as the diversity within one and the same language.

Keywords: linguistic imaginary, globalisation, cultural diversity, language education, multilingualism.

1. Préliminaires

Le français représente déjà «un cas», une situation particulière à observer, à décrire et à analyser à l'intérieur du «mouvement» des langues, propre à la *mondialisation* ou *globalisation*, selon les différents auteurs. En plus, le «cas du français» n'est pas une invention récente, il y a derrière toute une histoire, bien connue d'ailleurs, car la langue française a depuis toujours bénéficié d'une attitude privilégiée au sein de ses locuteurs ou simplement admirateurs, «commentateurs» de toute sorte: grammairiens, linguistes, critiques littéraires, analystes, historiens, politiciens militants pour la Langue, simples utilisateurs de tous les coins du monde. Cela explique la création et le développement d'un méta-discours qui lui est propre, très dense et nuancé selon les périodes

historiques et qui a enregistré une «existence tumultueuse», avec des hauts et des bas, mais certainement avec un rayonnement unique.

Sans me proposer maintenant de rafraîchir la mémoire de nos lecteurs par un *remember* des principaux moments dans l’évolution du statut du français à travers les siècles, je ne peux m’empêcher de constater que dans l’imaginaire linguistique (francophone) des locuteurs du français, l’empreinte rivarolienne de «langue universelle», due à des qualités de cette langue devenues principes dans son fonctionnement (voilà que les valeurs se sont déjà transformées en principes !), continue à marquer un métadiscours qui, de nos jours, paraît hélas !, plutôt lui nuire que lui servir. Car aujourd’hui, il en reste suffisamment d’utilisateurs du français, sous diverses formes de contact avec cette langue, qui gardent dans leur imaginaire le «profil» un peu désuet et vieilli d’une langue de «combat» et de «résistance», «supérieur» aux autres, aux «prérogatives» spéciales, aux locuteurs élus, aux traditions plus fortes que dans le cas d’autres langues, aux représentations validées et reconnues «en chœur» par les autres membres de la famille des langues.

Réunies dans le cadre du mouvement socio-culturel et politique de la Francophonie, les voix des combattants pour la préservation de la position privilégiée du français, cette «langue de diamant», porteuse des traces d’une culture d’exception, à tendances colonialistes unanimement reconnues, se trouvent confrontés à présent à des réalités déconcertantes: la «crise» du français doit être acceptée et prise au sérieux, l’imaginaire linguistique d’une partie de ses utilisateurs ne correspond plus aux nouvelles situations apparues assez brusquement dans son fonctionnement suite aux contacts plus vifs entre les langues, le métadiscours avec la rhétorique ancienne prend une allure inappropriée.

Par conséquent, une nouvelle attitude face à la langue française s’imposerait d’urgence, tout comme des assouplissements au niveau de ses représentations, une modernisation de son image, de sa rhétorique métadiscursive à côté d’une réévaluation de son

statut au milieu de la «communauté des langues», qui sont devenues impérieusement nécessaires.

La situation de l’enseignement du français ne fait pas défaut non plus dans le tableau général du nouveau contexte socio-linguistique et historique. Le nombre et la qualité des enseignants de français rentrent dans les stratégies de relancement ou de revigoremment de cette langue, à commencer par l’identification des forces et des faiblesses du processus d’enseignement / apprentissage des langues à l’école. A la conclusion que «ça pourrait aller mieux», on ajoute une sorte de résignation devant la concurrence avec les autres langues, l’anglais en particulier, tout en oubliant que ce phénomène compétitif entre les langues existe dès qu’il y a eu deux langues parlées sur la Terre !

L’imaginaire très subjectivant des analystes du français se concrétise dans les énoncés parlant d’une attitude trop prescriptive face à la Norme linguistique de la part des enseignants de français qui ne tiennent pas compte des «traditions locales» dans l’enseignement des langues, dans l’ignorance des atouts comme la «proximité» géographique, linguistique ou bien dans le poids de plus en plus faible du rôle des traditions culturelles dans la promotion d’une langue, le français y compris. Le caractère pragmatique de la communication d’aujourd’hui détermine une reconsidération de l’imaginaire francophone, d’abord au niveau institutionnel, pour que les changements puissent apparaître ultérieurement au niveau du locuteur commun.

Le combat mené par des associations des enseignants de français dans le cadre de la Francophonie s’est avéré difficile. C’est pourquoi dernièrement les forces politiques, doublées d’experts des sciences du langage se sont donné la main, sous l’autorité de l’Assemblée Parlementaire de la Francophonie (l’APF), pour créer un groupe de travail sur la promotion de l’enseignement / apprentissage du français qui s’est réuni pour la première fois à Bruxelles, le 1^{er} juin 2012. A côté de parlementaires, conseillers et fonctionnaires d’état, un nombre d’experts, parmi lesquels Jean-Marie Klinkenberg (Liège), Guy Jucquois (Louvain), Bruno Maurer (Montpellier) et François Grin (Genève), dans la

présence de Michel Lamotte, Président de la Section Belgique de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, se sont à nouveau interrogés sur les outils et / ou les stratégies qu’on pourrait proposer pour contrecarrer la régression de l’apprentissage du français dans les pays membres de l’APF, sachant qu’idéalement les outils et / ou les stratégies proposées devraient être facilement transférables, économiquement accessibles et de diffusion aisée. Michel Dupont, Vice-Président international, présent lui aussi à la Réunion, a rappelé l’objectif de ce groupe de travail, à savoir: réfléchir dans le Cadre Européen Commun de Référence à la conception et à la diffusion d’outils simples aisément diffusables afin de faciliter tant l’apprentissage que l’enseignement du français, conformément à la Résolution de Vilnius (novembre 2011) sur la formation pour favoriser les rapports interculturels, générer la croissance et la création d’emplois, d’une part, et le rôle des enseignants et des médias dans la promotion de l’apprentissage du français, d’autre part.

2. La diversité des cultures et des langues – fondement de la mondialisation

La diversité culturelle et la défense des droits de l’homme représentent sans doute un objectif majeur de tous ceux qui s’occupent à présent de l’avenir des langues, institutionnellement ou à titre personnel, dans la recherche scientifique. Le dialogue des cultures et des langues, le renforcement du partenariat culturel et le perfectionnement continu du système éducatif dans l’espace francophone contribuent essentiellement à l’idée de solidarité par le rapprochement entre les cultures et les peuples. Dans ce contexte, le français, en tant que deuxième langue internationale, la seule parlée, à côté de l’anglais, sur tous les cinq continents, s’est transformé dans le garant de la «démocratie linguistique», facteur de développement du multilinguisme et de la diversité en Europe et dans le monde.

En plus, une «perspective économique» sur les langues commence à prendre contour sur le «marché aux langues»: notre

image fantasmagique sur les langues est fortement contredite par les principes de marketing. Plus une langue est parlée, plus sa valeur baisse; au contraire, moins elle est parlée, plus cette langue commence «à faire la différence». Les langues sont appréciées en termes de *demande* et d’*offre*, ce qui entraîne, tout comme dans l’économie, une nécessité d’amélioration des produits. En plus, le «coût» devient un repère-clef: si l’on parle du «coût des langues», on s’interroge immédiatement comment on pourrait abaisser le coût de la diversité linguistique, culturelle.

La dynamique des langues s’impose de plus en plus comme principe de fonctionnement sur le terrain du *plurilinguisme* où les contacts entre les différentes langues génèrent l’acerbation de ce phénomène linguistique de longue date, appelé la *concurrence entre les langues*. A l’intérieur d’un dialogue entre les cultures, cette «compétition linguistique» ne mène qu’à l’annihilation du côté «guerrier», conflictuel de la vie des langues pour en arriver à un type d’homogénéisation – cadre de manifestation des particularités identitaires de cet instrument de communication à existence humaine qu’est la Langue.

Par conséquent, les deux orientations métadiscursives, celle de *marketing* et celle de *diversité*, nous obligent à reconnaître qu’il y a une *Europe idéale* qui s’oppose sous certains aspects à l’*Europe réelle*, celle de la mondialisation et où le principe de libre concurrence emporte sur celui de diversité. La «marchandisation» des langues en tant que produits culturels identitaires commence à transformer la philosophie du *plurilinguisme européen*, concept né dans cette Europe idéale, mais qui connaît sa propre dynamique, se manifestant plutôt comme une arme pour la promotion des travailleurs, une opportunité à saisir pour les affaires qu’une chance dans la cohabitation des différentes langues.

Le métadiscours francophone devrait être découpé de cette «aura mythique» et accepté en tant que pilier dans l’affirmation des autres langues car les locuteurs et les états ont intérêt à garder la langue qui les définit mieux. De cette façon, la diversité culturelle n’apparaît plus comme une prémisses des politiques

linguistiques mais vient naturellement, en conclusion dans un processus de renouvellement de l’expression de la modernité.

Voilà comment, par un changement de philosophie qui va du centralisme à la diversité, par une meilleure gestion des synergies des pays tiers, par le renouveau des images et des représentations sur la langue qui doit se situer de la part de l’usager, le français devient le garant de la diversité des cultures. Si on va plus loin, on pourrait dire que le locuteur n’est pas seulement le «locataire d’une langue», il est aussi son «propriétaire» dans l’idée du respect de l’imaginaire linguistique personnel qui fait que «chaque individu parle sa propre langue» (Anne-Marie Houdebine). Une langue-propriété sert à l’affirmation de son propriétaire, en assurant en même temps, la diversité à l’intérieur de cette même langue. Personne n’est propriétaire de la Langue, mais de sa propre langue.

Il est intéressant à observer comment la diversité agit au niveau des langues mais également à l’intérieur de la même langue (le concept de l’Unes langue de la théorie de l’Imaginaire Linguistique retrouve son actualité, en se revalidant par le biais des faits de langue). Cela veut dire que tout enseignement des langues doit respecter cette «double diversité», des langues et de la langue, que l’imaginaire linguistique des locuteurs doit générer de nouvelles perspectives d’approche, d’étude et d’évaluation et que l’idée d’un *pacte des langues*, vu comme un corolaire du principe de la concurrence circonstancielle, doit imposer la relation de partenariat de complémentarité entre le français fait avec les autres langues en vertu des synergies que le français avec les autres langues.

3. Le «cas» du français dans une pédagogie intégrée des langues

L’Assemblée régionale Europe de l’APF, réunie à Vilnius, du 14 au 17 novembre 2011, a souligné une fois de plus, «l’intérêt professionnel et culturel indéniable que procurent l’apprentissage et l’utilisation du français», invitant les gouvernements membres

«à mener une campagne de sensibilisation à l’apprentissage de deux ou trois langues étrangères» [...] dans le contexte plurilingue et multiculturel d’une Europe unie où l’on parle déjà d’une possible «union des langues». Le besoin d’appui du développement de politiques linguistiques pour «promouvoir les échanges entre les enseignants de langues «étrangères», «encourager le développement de pratiques d’immersion partielle», «stimuler la pédagogie par projet et aux nouvelles technologies d’apprentissage linguistique en vue de créer des espaces de travail communs à des apprenants d’origines diverses», «encourager des formations pour les professeurs de français aux «français» spécifiques (français langue de culture, français commercial, français du tourisme, des médias, des filières industrielles...) représentent autant d’objectifs clairement exprimés par la Résolution de Vilnius, à même d’assurer un nouveau cadre aux problématiques de l’enseignement / apprentissage du / des français. Le respect de la diversité des langues et de chaque langue nourrit une conception «rafraîchie» sur le fonctionnement des langues dans la philosophie de l’imaginaire linguistique: «...l’identité culturelle européenne est marquée du sceau de la pluralité linguistique et de la diversité», «le génie tant européen que francophone» résidant justement dans ce dialogue des diversités entre et à l’intérieur des langues.

Il est vrai que, selon François Grin, si l’on défend la diversité, on doit faire attention à un ethos multilingue. Les instances européennes commencent à s’intéresser de plus en plus à des concepts comme celui de *convivence* (comprendre une langue et répondre dans une autre) dans le processus d’intercompréhension, en vue de la réduction des coûts du plurilinguisme, tout en renforçant l’ethos multilingue. D’ici, la nécessité de faire la distinction entre un *multilinguisme absolu* et un *multilinguisme contingent* dans un monde plurilingue. Si l’on va plus loin, il est utile de mentionner le rapport institué entre la *diversité culturelle* et la *mondialisation*, car le citoyen construit son identité à travers la langue qui oblige à une politique de la diversité: le / les français y rentre(nt) et stimule(nt) le processus de modernisation de l’ima-

ginaire francophone, élevant le plurilinguisme / le multilinguisme du statut de «valeur» à celui de «principe», soutenu par un cadre juridique qui raffermirait les régimes linguistiques en Europe.

Dans cet esprit, l’enseignement des langues devient une véritable construction européenne dans le cadre du plurilinguisme (cf. Bruno Maurer). Métaphoriquement, la didactique des langues devient un voyage d’un «monastère à l’autre» pendant lequel on se demande: «Quelle Grammaire?», «Quelle culture?», «Quelle langue?», «Quelle attitude du sujet?» Les réponses y sont multiples: de la *méthode traditionnelle*, à celle *directe* ou bien à celle *active*, de *l’approche communicative* à la *perspective actionnelle*, de *l’attitude répétitive* à celle *réflexive* et plus loin, *créative*, ce qui nous conduit dans notre «itinéraire linguistique», ce sont nos besoins linguistiques et langagiers. D’un «monastère à un autre», nous cultivons le vivre ensemble européen, tout en faisant émerger le sentiment de citoyenneté européenne.

L’enseignement des langues doit devenir un enseignement pour l’Europe, avec des langues et des locuteurs ouverts au plurilinguisme, transformé de valeur en «principe d’être européen». L’éducation est plurilingue et interculturelle par la substance des curriculums orientés vers le syntagme: «éduquer aux langues». On enregistre de la sorte le changement de paradigme: on n’enseigne plus une langue, car on minorise le savoir sur la langue au profit de la dimension culturelle. L’enseignement aux langues facilite l’accès à d’autres langues dans un monde où le déplacement des populations est accompagné d’un voyage aux langues et ça fait la différence !

4. En guise de Conclusions

Le concept du *vivre ensemble* a été lancé par le Conseil d’Europe, à partir de l’an 2000. Eduquer dans le principe de la tolérance et du respect pour le pluralisme pourrait assurer le devenir du français à côté de nos langues.

Le français est encore perçu comme une langue raffinée mais orientée vers le passé et très facile à être apprise. Ce n’est

pas le cas en Roumanie ! Mais il est vrai qu’il faut passer partout dans le monde d’un enseignement focalisé sur l’information à un enseignement centré sur la pratique linguistique qui assure l’accès aux langues. Et le rôle de l’enseignant reste essentiel dans la promotion du multilinguisme et des principes d’enseignement / apprentissage qui respectent la «couleur locale» du système d’enseignement. Et tout cela, pour un nouvel imaginaire linguistique des locuteurs du français, construit sur les bases de la diversité des langues et de la Langue.

Bibliographie

- ARDELEANU, Sanda-Maria, 2006, «Le rôle du français dans le renforcement du plurilinguisme européen», in „*Opera Romanica*”, 7, „Francophonie et diversité linguistique. Journées d’études internationales”, Editio Universitatis Bohemica Meridionalis, Bohemo, Ceske Budejovice, Cehia, pp. 8-19.
- ARDELEANU, Sanda-Maria, 2006, «Economie linguistique et usage oral de la langue», in „*Perspectives fonctionnelles: emprunts, économie et variation dans les langues*”, édité par Monserrat Lopéz Diaz, Maria Montes Lopéz, AXAC, Lugo-Spain, pp.253-256.
- ARDELEANU, Sanda-Maria, 2008, «Le locuteur et la diversité linguistique (quelques réflexions à partir d’une linguistique du locuteur)», in Actes du Colloque International „*La francopolyphonie: les valeurs de la francophonie*”, ULIM, Institutul de Cercetări filologice și interculturale, Chișinău, Republica Moldova, pp.151-160.
- ARDELEANU, Sanda-Maria, 2006, *Imaginaire linguistique francophone*, Casa Editorială Demiurg, Iași.
- HOUEBINE-GRAVAUD, Anne-Marie (coord.), 2002, *Imaginaire linguistique*, L’Harmattan, Paris.
- HOUEBINE-GRAVAUD, Anne-Marie, 1996, «L’Imaginaire linguistique et son analyse», in *Travaux de Linguistique*, no.7, Edition Universitaire, Angers, pp. 9-26.
- KLINKENBERG, Jean-Marie, 1993, «Le français: une langue en crise ?», in *Etudes françaises*, XXIX (1), pp.171-190.
- KLINKENBERG, Jean-Marie, 2001, *La langue et le citoyen. Pour une autre politique de la langue française*, PUF, Paris.
- MAURER, Bruno, 2011, *Enseignement des langues et construction européenne. Le plurilinguisme*, Editions des Archives Contemporaines, Paris.
- SINDACO, Sarah (coord.), 2011, *Jean-Marie Klinkenberg: un homme d’(inter)action*, EME & InterCommunications, Bruxelles.

XXIVème Assemblée régionale Europe

Vilnius, Lituanie

14 au 17 novembre 2011

RESOLUTION

**La formation pour favoriser les rapports interculturels, générer
la croissance et la création d’emplois.**

**Le rôle des enseignants et des médias dans la promotion
de l’apprentissage du français**

Considérant que l’identité culturelle européenne est marquée du sceau de la pluralité linguistique et de la diversité et que le génie tant européen que francophone est dans le dialogue de ces diversités,

Constatant l’émergence depuis plusieurs années et sur tous les continents, d’une demande renouvelée de la francophonie, de nombreux pays où le français n’est pas langue officielle ayant adhéré à l’Organisation Internationale de la Francophonie,

Qu’en outre, de puis en plus d’écrivains d’origine francophone, non seulement choisissent d’écrire en français mais appartiennent aussi à la catégorie des écrivains francophones les plus lus,

Tenant compte du fait qu’à l’orée de 2015 l’Europe, en particulier, et le monde, en général, se trouveront cependant confrontés à un déficit important d’enseignants de la langue française,

Considérant que le français s’impose de plus en plus dans la maîtrise de langues étrangères dans un contexte de modalisation et que de trop nombreux jeunes ne maîtrisant pas les langues étrangères ne peuvent accéder au monde de l’emploi,

Tenant compte des déclarations de Barcelone et de Lisbonne donnant comme objectif à l’Union européenne de permettre l’apprentissage, dès le plus jeune âge, d’au moins deux langues européennes en plus de la langue maternelle afin de favoriser l’intégration européenne et la mobilité professionnelle et culturelle,

Considérant que proposer l’apprentissage de plusieurs langues étrangères, dont le français, c’est offrir aux apprenants la possibilité d’acquérir une maîtrise plus développée du «*langue cognitif abstrait*», langage indispensable au développement intellectuel, toutes disciplines confondues,

Considérant le questionnaire relatif à l’échange des bonnes pratiques en matière d’apprentissage du français adressé à l’ensemble des sections de l’APF Région Europe et dont les réponses ont fait l’objet d’un rapport présenté par son initiateur,

Observant que l’utilisation de plus en plus répandue des technologies de la communication et de l’information, dont les outils multimédias proposés par TV5 Monde, comme méthodologie d’enseignement du français contribue au renouvellement de l’image notamment culturelle du monde francophone,

Considérant que les associations de professeurs de français constituent des partenaires professionnels indispensables dans la conception et le suivi de politiques linguistiques et culturelles,

L’Assemblée régionale Europe de l’APF, réunie à Vilnius du 14 au 17 novembre 2011

Souligne une fois de plus, l’intérêt professionnel et culturel indéniable que procure l’apprentissage et l’utilisation du français, langue que la Francophonie a en partage, ceci en application des missions de l’APF et dans l’esprit et le texte de la Déclaration de Barcelone et de Lisbonne,

Invite les gouvernements membres de la Francophonie à mener une campagne de sensibilisation à l’apprentissage de deux voire de trois langues étrangères et les incite, à cet égard, à présenter la diffusion de TV5 Monde, opérateur direct de la Francophonie et instrument irremplaçable d’immersion linguistique pour les jeunes citoyens,

Marque sa volonté de poursuivre la réflexion entamée lors de sa réunion à Vilnius du 14 au 17 novembre 2011, en créant un groupe de travail formé d’experts (didacticiens, orthophonistes, praticiens) chargés de réfléchir, dans le cadre du CECR (Cadre européen commun de références), aux difficultés particulières d’apprentissage du français, à la conception et à la diffusion d’outils simples, accessibles et aisément diffusibles, susceptibles d’aider ceux qui ont choisi d’enseigner ou d’apprendre le français dans les différents pays membres.

Appuie le développement de politiques linguistiques pour:

- Promouvoir d’une part, les échanges entre enseignants de langues étrangères, dans le cadre de leurs formation initiale continue et d’autre part, les échanges entre apprenants eux-mêmes afin de concrétiser et par conséquent, de dynamiser l’apprentissage de langues étrangères,
- Encourager le développement de pratiques d’immersion partielle, (classes bilingues), y compris dans les filières techniques et professionnelles,

- Stimuler la pédagogie par projet et le recours aux nouvelles technologies d’apprentissage linguistique (informatique, vidéos, Internet, facebook, twitter, ...), en permettant notamment la création d’espaces de travail commun à des apprenants d’origine diverses,
- Favoriser (dans les programmes scolaires) le recours aux ressources authentiques de TV5 Monde et à son dispositif pédagogique en ligne à l’usage des professeurs et des auto-apprenants ainsi qu’aux différents réseaux sociaux,
- Encourager des formations pour les professeurs de français aux «français» spécifiques (français langue de culture, français commercial, français du tourisme, des médias, français des filières industrielles, etc.); aux autres disciplines que les disciplines linguistiques; aux diverses formes d’enseignement par immersion (immersion réelle, EMILE, filières bilingues, sections européennes françaises, etc.),

Affirme son soutien aux associations de professeurs de français (langue maternelle et langue étrangère) pour renforcer leur rôle indispensable en matière de conception et de suivi de politiques linguistiques et culturelles,

Recommande au Secrétaire général parlementaire de l’APF d’adresser la présente résolution à la CECAC à qui il sera proposé de compléter l’examen des bonnes pratiques d’apprentissage du français et de se pencher sur un projet de cadre commun d’outils et de référence de formations de professeurs de français. L’adoption d’un tel cadre devra renforcer l’enseignement du français dans les pays membres de la Francophonie.